

## Communiqué de presse

### L'Université PSL : quand les grandes écoles font université

**Paris, le 6 novembre 2019.** Le décret n°2019-1130 validant les nouveaux statuts de l'Université PSL vient d'être publié. Cette parution parachève un chantier institutionnel entamé il y a moins de dix ans. Elle consacre la reconnaissance de PSL au rang d'université de plein exercice et contribue au rapprochement entre grandes écoles et université.

Créé en application de l'ordonnance de décembre 2018, l'établissement expérimental qui prend le nom d'« Université PSL » repose sur un périmètre de 11 établissements et bénéficie du soutien de trois organismes de recherche. Ces établissements intègrent ainsi une même entité et, par ce processus inédit, réduisent la dichotomie entre université et grandes écoles qui structurait jusqu'ici le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche français.

Située au cœur de Paris, l'Université PSL couvre tous les domaines du savoir, de l'innovation et de la création en arts, ingénierie, sciences, sciences humaines et sociales. Sélective et engagée en faveur de l'égalité des chances, elle forme au plus près de la recherche en train de se faire des chercheurs, artistes, entrepreneurs et des dirigeants conscients de leur responsabilité sociale, individuelle et collective. Avec 4 500 enseignants-chercheurs, 17 000 étudiants, 181 laboratoires et une dizaine d'incubateurs, fablabs et espaces de co-working, PSL est une université à taille humaine.

L'Université PSL délivre l'ensemble des diplômes de son périmètre — diplômes nationaux et d'établissement —, définit et met en œuvre une stratégie globale en matière de recherche, de formation, de valorisation, de vie étudiante et de campus, de relations internationales et de ressources humaines. La lettre d'orientation budgétaire et le budget consolidé de l'université en sont chaque année la traduction.

Original en France, ce modèle d'université est parfaitement lisible et visible à l'international. En témoignent à la fois l'apparition de PSL dans les classements (*Times Higher Education*, *Quacquarelli Symonds*, *US News*) et sa reconnaissance par plusieurs universités étrangères de premier rang qui ont signé avec elle des accords de coopération (UCL, ANU, Columbia, Peking University, etc.).

Au nom de toute la communauté PSL, le président Alain Fuchs déclare : « *La parution du décret portant création de l'établissement expérimental Université PSL constitue une avancée majeure. Les statuts qui le régissent sont le fruit d'un travail collectif qui a mobilisé toutes nos communautés. La nécessaire réforme du paysage de l'ESR à laquelle nous participons porte ses fruits : dans un futur proche, l'Université PSL, Sorbonne Université, l'Université de Paris et l'Université Paris-Saclay seront les quatre grandes institutions structurant le paysage francilien. PSL va pouvoir désormais se concentrer sur le développement de son premier cycle et, au niveau master-doctorat, sur la mise en place de ses programmes gradués et de ses formations transverses. L'attractivité de notre université réside en grande partie sur sa capacité à favoriser la circulation étudiante d'un établissement à l'autre, d'une discipline à l'autre, et permettre ainsi la personnalisation des parcours. Les attentes de nos étudiantes et de nos étudiants, français et internationaux, sont très fortes dans ce domaine. Elles le sont d'autant plus qu'ils seront confrontés au cours de leur carrière à des enjeux d'une rare complexité. Dès le premier cycle et quel que soit le débouché envisagé, la qualité d'une formation se fonde sur sa proximité avec la recherche ; sans ce fondement scientifique solide et neuf, la formation s'affaiblit et se sclérose. Les universités sont les mieux placées pour garantir une telle qualité. Elles s'y sont activement préparées en se restructurant à cet effet ».*

Université PSL :

Collège de France, Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique, École nationale des chartes, École nationale supérieure de Chimie de Paris, École nationale supérieure des Mines de Paris, École normale supérieure, École Pratique des Hautes Études, ESPCI Paris, Institut Curie, Observatoire de Paris, Paris-Dauphine.  
CNRS, Inserm, Inria.